

Les aides financières TPE PME

Pour aider les chefs d'entreprise de moins de 50 salariés à prévenir les risques liés à leur activité, l'Assurance Maladie propose **des subventions pour l'achat d'équipements** ou le **financement de formations en prévention** afin de réduire l'exposition des salariés à des risques fréquents : troubles musculo-squelettiques (TMS), chutes de hauteurs, exposition à des produits chimiques dangereux, ...

Le montant de la subvention peut atteindre 40 % de l'investissement réalisé par l'entreprise pour acquérir des matériels, améliorer de sécurité et les conditions de travail, financer une formation ou un diagnostic des risques.
Elle est plafonnée à 25 000 euros.

Huit secteurs d'activité sont particulièrement concernés par ces aides : le bâtiment et les travaux publics, l'industrie et la métallurgie, l'hôtellerie restauration, la réparation automobile, la logistique, la coiffure, la propreté.

A chacun de ces secteurs correspondent des aides adaptées aux risques de leur activité :

- « **ECHAFAUDAGE +** » a pour objectif de réduire les risques de chutes de hauteur sur le secteur du BTP
- « **EQUIP'MOBILE +** » permet de réduire l'exposition des salariés aux risques liés au déplacement de charges tous secteurs d'activité
- « **HOTEL +** » prévient et réduit le mal de dos et les troubles musculo-squelettiques ainsi que le risque chimique des hôtels et lieux d'hébergement.
- « **GARAGE PLUS SUR** » réduit les risques liés aux agents chimiques et aux troubles musculo-squelettiques du secteur de la réparation automobile
- « **PRECISEO** » diminue les mouvements contraignants et l'inhalation de produits chimiques du secteur de la coiffure.
- « **AIRBONUS** » aide à mettre en place des équipements pour protéger contre l'inhalation des émissions de moteur diesel des garages et centres de contrôle technique
- « **FILMEUSE +** » prévient des risques de chutes et de troubles musculo-squelettiques tous secteurs d'activité



- « **STOP ESSUYAGE** » pour les risques liés à l'essuyage à la main du secteur de l'hôtellerie et de la restauration
- « **STOP AMIANTE** » limite l'exposition aux fibres toxiques de l'amiante des entreprises de maintenance, de nettoyage et de construction
- « **BATIR +** » finance l'achat d'équipements adaptés aux chantiers du BTP
- « **TMS PROS DIAGNOSTIC** » pour la formation, l'évaluation et la mise en place d'un plan d'actions contre les risques de troubles musculo-squelettiques.
- « **TMS PROS ACTION** » aide les petites et moyennes entreprises à agir durablement contre les troubles musculo-squelettiques

Outre les 11 subventions disponibles partout en France, **les caisses régionales proposent des aides spécifiques complémentaires** à certains bassins d'activités économiques.

Pour en savoir plus, consultez les sites internet des caisses régionales (Carsat, Cramif, ...).

Pour information, le déclenchement de l'aide est subordonné à la réalisation effective du **Document Unique d'Evaluation des Risques DUER**, ainsi que de sa mise à jour récente.

Notre cabinet peut vous accompagner

Cofif - 32 rue de la Station 95130 Franconville
T. 01 30 72 70 90 - F. 01 34 13 05 44 - @. contact@cofif.com - cofif.com
Société d'expertise comptable inscrite à Paris
Capital de 350 000€ * - SIRET : 381 049 873 00049 - RCS Pontoise : 1991 B 00382 - NAF 6920Z

Cofif Expertise et Conseil - 9 rue de Paris 95500 Gonesse
T. 01 34 53 82 33 - F. 01 39 87 15 67 - @. contact@cofif.com - cofif.com
Société d'expertise comptable inscrite à Paris
Capital de 100 000€ * - SIREN : 751 848 730- RCS Pontoise - NAF 6920Z